



WORLD CHEESE AWARDS – RÈGLEMENT DU CONCOURS

LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions au World Cheese Awards se font par voie électronique via un portail spécial trouvé sur le site www.gff.co.uk/wca, où il sera possible d'accéder au lien électronique à l'ouverture des inscriptions prévue le 5 septembre 2018.
- Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une SEULE et MÊME personne qui a accès au NOM D'UTILISATEUR et au MOT DE PASSE.
- Si vous avez participé au Great Taste 2018 ou au World Cheese Awards 2017, vous avez déjà créé un compte MyGuild et vous pouvez utiliser les mêmes informations de connexion. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire sur MyGuild <https://myguild.gff.co.uk/>.
- Une adresse EMAIL correcte pour la personne à contacter doit être fournie afin de recevoir toutes les correspondances du World Cheese Awards. Une deuxième adresse email peut être saisie si plus d'une personne est responsable des inscriptions.
- Il incombe à tous les Producteurs de s'assurer que le nom de domaine **gff.co.uk** est bien ajouté à la liste d'expéditeurs autorisés, afin de ne manquer aucune information importante concernant le World Cheese Awards.
- Il incombe à chaque Producteur s'inscrivant au World Cheese Awards de fournir une orthographe exacte et des informations correctes concernant le nom de l'entreprise, les coordonnées de la personne à contacter et surtout l'adresse email UNIQUE où toutes les instructions relatives au World Cheese Awards seront envoyées.
- Un reçu de paiement avec votre numéro de TVA en provenance de SagePay vous sera envoyé lorsque vous aurez terminé vos inscriptions en ligne. C'est le SEUL reçu que vous recevrez.
- Les inscriptions au World Cheese Awards sont ouvertes aux personnes suivantes : producteurs de denrées alimentaires, importateurs, distributeurs, commerçants indépendants spécialisés dans les boissons et l'épicerie fine.
- Les inscriptions par les commerçants, les importateurs et les distributeurs sont valides SEULEMENT SI le nom du producteur de denrées alimentaires est inclus dans le formulaire d'inscription.
- Pour les fromages provenant de pays en dehors de l'Europe : Selon le pays d'origine du produit, il vous sera peut-être demandé de remplir certains critères à l'importation et de fournir une documentation avec un certificat confirmant que les fromages ont subi un niveau minimum de traitement thermique ; ces papiers doivent être signés par un vétérinaire officiel avant que les produits ne puissent être autorisés sur le territoire de la Grande-Bretagne ou celui de la Norvège. Si la documentation requise n'est pas complète, les produits ne pourront être acceptés sur le territoire et ils seront disqualifiés. Aucun remboursement ne peut être accordé pour les inscriptions annulées. Veuillez vous référer au **Special Entry Information Sheet for Non-EU countries** (www.gff.co.uk/wca) pour connaître les formalités administratives requises dans votre pays.



- Au moment de l'inscription, tous les fromages doivent être disponibles à la vente (pas nécessairement en Grande-Bretagne) via des commerçants indépendants, de grands distributeurs ou bien sur des marchés locaux ou en ligne. Cela peut être en Grande-Bretagne, en Europe ou dans le reste du monde, veuillez toutefois vous référer à la liste des pays où certains fromages ne sont pas autorisés à participer au concours en raison de la réglementation de l'importation **Special Entry Information Sheet for Non-EU countries** (www.gff.co.uk/wca).
- Tous les fromages doivent être réalisés aux mêmes normes et selon les mêmes recettes que les produits disponibles à la vente. Des lots différents fabriqués uniquement pour le jugement du World Cheese Awards seront disqualifiés.
- Les fromages doivent être autorisés pour une consommation humaine et ils doivent remplir les conditions requises à l'importation.
- Les fromages présentés durant la compétition peuvent seulement être commercialisés en Europe s'ils répondent aux exigences de la législation européenne.
- Les inscriptions au World Cheese Awards 2018 se terminent le vendredi 28 septembre ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé avant cette date. **Il est recommandé de procéder aux inscriptions dans les plus brefs délais.**
- Les groupes alimentaires, les réseaux ou les agences de relations publiques qui inscrivent des produits pour le compte d'un ou de plusieurs clients **DOIVENT** inscrire **CHAQUE** produit sous le **NOM DE L'ENTREPRISE** du producteur. L'adresse email de contact doit être celle de la personne qui coordonne la livraison des échantillons pour le jugement.
- La description du produit doit être correcte à la **DATE DE CLÔTURE** des inscriptions (vendredi 28 septembre). Elle ne pourra pas être modifiée après cette date. Seules des circonstances extrêmes pourront éventuellement justifier l'apport de modifications aux inscriptions, à l'entière discrétion des organisateurs du World Cheese Awards.

LE PAIEMENT

- Toutes les inscriptions doivent être faites et le paiement, reçu, avant la date de clôture spécifiée (ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé). **Il est recommandé de procéder aux inscriptions et au paiement dans les plus brefs délais.**
- Le paiement intégral est nécessaire pour les inscriptions en ligne. Lorsque les droits d'inscription ne sont pas payés en totalité, les produits ne seront pas jugés.
- Les droits d'inscription ne peuvent, en aucune circonstance, être remboursés. **AUCUN REMBOURSEMENT** ne pourra être accordé si un produit a besoin d'être **RETIRÉ** de la procédure du jugement après le paiement des inscriptions.



LES LIVRAISONS

- Une date de livraison sera spécifiée à chaque Producteur pour un envoi à une adresse de livraison précise qui sera annoncée ultérieurement. Il y a 11 points de regroupement à travers le monde.
- L'intégralité du jugement prendra place au Matnasjonen Norge festival à Bergen en Norvège.
- Il incombe à chaque Producteur de veiller à l'acheminement rapide et effectif de tous ses produits à la date requise de livraison. Tout manquement à cette exigence peut entraîner la disqualification.
- Il incombe à chaque Producteur de veiller à ce que tous les produits soient emballés, transportés et délivrés dans des conditions qui garantissent une consommation propre et sans risque pour les juges. Les produits ou échantillons endommagés qui sont considérés comme dangereux pour la consommation humaine seront disqualifiés.
- Les fromages **ne doivent présenter aucune empreinte visible permettant leur identification**. Merci de vérifier que toute trace indélébile sur les fromages est dissimulée ou retirée avant leur livraison. À défaut, le jury peut requérir la disqualification d'un fromage dont la marque peut être reconnue.
- Tout fromage, qui a précédemment fait l'objet **d'un prélèvement au moyen d'une sonde, plus d'une fois**, sera disqualifié.
- Il peut être demandé aux participants de produire la documentation officielle requise pour les importations en Grande-Bretagne ou en Norvège et qui doit être signée par l'autorité vétérinaire du pays d'origine. Ces papiers doivent accompagner la livraison et une copie doit être envoyée à l'équipe du World Cheese Awards avant la livraison.

LE JUGEMENT

- S'agissant des fromages entiers, le jury peut les couper pour mieux les examiner.
- À la discrétion des assistants, les fromages très abîmés seront jetés.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour la perte ou le dommage occasionnés aux fromages pendant ou après la compétition, lors de l'acheminement des fromages vers le lieu de compétition ou au moment de leur collecte.
- Les fromages ne peuvent, en aucune circonstance, être retirés **AVANT** la fermeture du Matnasjonen Norge festival. Les fromages pourront ensuite être récupérés, à la condition que le nom de la personne procédant à leur collecte soit communiqué par email à l'organisateur.
- Lorsque la procédure de jugement est terminée, des fromages en provenance de l'Europe seront peut-être choisis pour fournir les échantillons aux séances de dégustation du World Cheese Awards se tenant les 3 novembre.

RÉSULTATS

- Le Jury International Suprême annoncera le nom du Champion du Monde 2018 le jour même du jugement aux environs de 17 h 30. Tous les autres résultats, y compris pour les fromages ayant remporté les récompenses Gold [or], Silver [argent] et Bronze [bronze], seront disponibles sur le site internet du World Cheese Awards www.gff.co.uk/wca, **48 heures après le jugement**.



- Nous regrettons de ne pouvoir être en mesure de communiquer les résultats individuels aux entreprises par téléphone.
- Les certificats et les trophées seront envoyés aux gagnants en décembre prochain. Tous les résultats et une vidéo du jugement seront disponibles sur notre site internet www.gff.co.uk.
- La décision du Juge en Chef est définitive. Tout recours doit être fait par écrit et adressé au Guild of Fine Food à l'attention de John Farrand, dans les 7 jours qui suivent le jugement.
- Les organisateurs se réservent la possibilité de partager les numéros de téléphone ou les adresses email des vainqueurs avec des partenaires soigneusement choisis en vue de stocker leurs produits nouvellement récompensés.
- Le Guild of Fine Food se réserve la possibilité de partager avec des relais médiatiques appropriés les informations relatives aux participants du World Cheese Awards et les commentaires positifs des juges, et ce, à des fins publicitaires seulement. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre entreprise soient communiquées à des organismes tiers, veuillez contacter le Guild of Fine Food pour formuler clairement votre demande. Des données ne permettant aucune identification personnelle seront envoyées pour tous les participants à Google Analytics.

USAGE DES LOGOS, CERTIFICATS ET ÉTIQUETTES

- Des bons de commande pour le logo et les étiquettes du World Cheese Awards seront mis à la disposition des entreprises qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Le Guild of Fine Food a fait imprimer en masse ces étiquettes afin de réaliser des économies d'échelle et de vous en faire bénéficier, tout en garantissant une présentation égale et constante. Les prix pour les étiquettes, y compris l'emballage et le coût de l'envoi, apparaîtront sur les bons de commande. Veuillez noter que des frais peuvent être exigés pour le logo d'une récompense en format électronique.
- Les autocollants et étiquettes, utilisés sur les emballages des produits qui ont remporté les récompenses Super Gold, Gold [or], Silver [argent] et Bronze [bronze] peuvent seulement être achetés auprès du Guild of Fine Food et doivent seulement être fixés sur le type de fromage qui a remporté ladite récompense. Veuillez contacter le Guild pour obtenir un bon de commande pour les étiquettes, après l'annonce des résultats.
- Tout producteur qui souhaite imprimer le logo d'une récompense sur leur emballage doit fournir au Guild of Fine Food les preuves nécessaires avant de procéder à l'impression. Le Guild of Fine Food se réserve le droit de refuser l'autorisation d'utiliser son logo s'il considère que les conditions d'utilisation ne sont pas en conformité avec ses règles et réglementations. Les conditions d'utilisation seront fournies avec le logo lors du dépôt de la demande.
- Le logo du World Cheese Awards ne devrait jamais apparaître sous quelque forme que ce soit – sur des étiquettes, brochures, papier à en-tête, sites internet, publicités ou lors de manifestations – sans que soient précisés la récompense (par ex. : Super Gold, Gold, Silver, Bronze), le type de fromage ayant remporté la récompense et l'année où la récompense a été gagnée.
- Chaque récompense obtenue au World Cheese Awards est la propriété exclusive du producteur de fromage. Le nom du producteur doit être précisé sur l'emballage de



tout fromage qui est présenté dans un emballage spécifique avec son étiquette et qui porte le logo du World Cheese Awards. Les emballages et étiquettes spécifiques des grossistes et détaillants doivent être soumis à l'approbation du Guild of Fine Food avant leur emploi.

- Le logo et l'expression « The World Cheese Awards » sont la propriété exclusive du Guild of Fine Food et peuvent seulement être utilisés sous forme papier ou électronique selon les modalités applicables. Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter au +44 (0)1747 825200 ou visiter notre site internet www.gff.co.uk/wca.